



AVIS DE RECRUTEMENT

**Recrutement sur contrat à durée déterminée et suivant en alternance une préparation au concours de
Catégorie B de la fonction publique de l'État, dénommé « PrAB »
pour un service de l'État de la région PACA :
la Direction Interdépartementale des routes Méditerranée (DIRMED)**

I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

En application des dispositions du [décret 2017-1471 du 12 octobre 2017](#) instituant à titre expérimental un dispositif d'accompagnement des agents publics recrutés sur contrat à durée déterminée et suivant en alternance une préparation au concours de catégorie B de la fonction publique de l'État organisé par le ministère de la transition écologique (MTE), la DIRMED recrute **1 agent contractuel sur un emploi de catégorie B** au titre de l'année 2021/2022, sur le poste de « **Chargé(e) d'études exploitation** » (se reporter à la fiche de poste jointe).

L'agent bénéficiera pendant la durée de son contrat d'une préparation au concours suivant :

- **Technicien supérieur principal du développement durable (TSPDD).**

Le traitement brut mensuel en début de carrière est d'environ :

- 1600 €¹ (sans prime la 1^{ère} année) pour un contrat de préparation au concours de technicien supérieur principal du développement durable (TSPDD).

Ce poste de « **Chargé(e) d'études exploitation** » offert au recrutement relève de la famille de métier suivante :

- Référent/Référente thématique des **projets routiers**

Le poste est localisé en région PACA / département 13 Bouches-du-Rhône / Résidence administrative : **Marseille** au sein de la DIR Méditerranée / Service Politiques de L'Exploitant et Programmation (SPEP)

Il est à pourvoir le **1er octobre 2021** au plus tard.

II. CONDITIONS DE PARTICIPATION

1/ Conditions propres au recrutement par contrat PrAB :

Les bénéficiaires de ce dispositif sont :

1. les jeunes sans emploi âgés de 28 ans au plus.

La sélection des candidats est effectuée par une commission qui, à aptitude égale, donne une priorité aux candidats résidant soit :

- dans un quartier prioritaire de la politique de la ville,
- dans une zone de revitalisation rurale,
- dans une collectivité régie par l'article 73 de la Constitution, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin, à Saint-Pierre et Miquelon,
- dans les territoires dans lesquels les jeunes connaissent des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La liste des territoires concernés est consultable sur le site SCORE du ministère de la fonction publique, dans la rubrique préparation aux concours : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/score>.

2. Ainsi que les personnes âgées de 45 ans et plus en situation de chômage de longue durée, et bénéficiaires soit : du revenu de solidarité active, de l'allocation de solidarité spécifique ou de l'allocation aux adultes handicapés.

2/ Conditions générales d'accès à un emploi public :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un des États membres de l'Union Européenne ou suisse. Pour les Français, justifier du recensement militaire et de la participation à la journée défense et citoyenneté. Pour les ressortissants d'autres pays, justifier d'une situation régulière par rapport aux obligations du pays d'origine ;
- jouir de ses droits civiques ;
- avoir un casier judiciaire sans mention incompatible avec l'exercice des fonctions ;
- être en situation régulière au regard du code du service national ;
- présenter les aptitudes physiques exigées pour l'exercice de la fonction.

3/ Conditions liées à l'obligation de se présenter à un concours :

L'agent recruté est dans l'obligation de se présenter au concours visé et doit, à ce titre, être en mesure le premier jour des épreuves du concours (réunion du jury chargé de la sélection des dossiers) de justifier qu'il remplit les conditions exigées et en particulier les conditions de nationalité et de diplôme (diplôme de niveau BAC +2 pour TSPDD).

III. MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les candidats devront présenter un dossier de candidature qui devra comporter les éléments suivants :

- **une lettre de motivation** précisant son souhait d'intégrer la fonction publique et d'occuper l'emploi ou les types d'emplois proposés ;
- **les coordonnées, postales, téléphoniques, électroniques du candidat ;**
- **un curriculum vitae détaillé** précisant le niveau scolaire, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés, ainsi que la description de l'environnement professionnel de ces différents emplois ;
- **une photocopie de la pièce nationale d'identité** : passeport ou carte nationale d'identité ;
- **une copie des diplômes éventuellement obtenus.**

La date limite de clôture des inscriptions est fixée au **31 aout 2021 (minuit)**, terme de rigueur.

Tout dossier incomplet ou posté ou déposé hors délai sera considéré comme irrecevable.

Ce dossier devra parvenir

- soit par voie électronique à l'adresse suivante, en précisant impérativement dans l'objet les éléments suivants :
« **Candidature poste chargé d'études – dispositif PrAB - NOM/PRENOM** »

[gce.sg.dirmed@developpement-durable.gouv.fr](mailto:gec.sg.dirmed@developpement-durable.gouv.fr)

- soit par voie postale à l'adresse suivante :

DIRMED/SG/GEC - Recrutement PrAB
16 rue Zattara 13001 Marseille

IV. ORGANISATION DE LA SÉLECTION DES CANDIDATURES

1/ Commission de sélection :

La commission de sélection est composée d'un Président, d'un représentant de Pôle emploi, d'une personnalité qualifiée extérieure aux ministères et d'un ou plusieurs représentants du service au sein duquel le ou les postes sont à pourvoir.

2/ Déroulement de la procédure de sélection :

1^{ère} phase : Examen des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature devront parvenir au service recruteur **au plus tard le 31 aout 2021 (minuit)**. Après examen des dossiers, la liste des candidats retenus pour la 2^{ème} phase sera arrêtée par la commission de sélection. Les candidats retenus en seront informés par courriel le **7 septembre 2021 au plus tard**.

2^{ème} phase : Audition des candidats retenus par la commission de sélection

Les candidats sélectionnés seront convoqués par mail pour la 2^{ème} phase composée d'un entretien oral (durée de 20 mn).

L'entretien se décompose en deux parties : le candidat débute par une présentation de son parcours et de ses motivations à rejoindre le service public et à occuper l'emploi proposé, puis les membres de la commission échangent avec le candidat sur ses motivations et son parcours scolaire, universitaire et/ou professionnel. Les thématiques en lien avec le poste à pourvoir sont également abordées afin d'évaluer les aptitudes du candidat; le parcours de formation en alternance envisagé pourra être évoqué.

Les entretiens se dérouleront dans le respect des règles sanitaires liées à la crise Covid, au siège de la **DIR Méditerranée – 16 rue Zattara 13 001 Marseille** (proche Gare et métro saint Charles le **9 septembre 2021** (date susceptible d'être modifiée en fonction du contexte). **Publication des résultats le 10 septembre au plus tard**.

3/ Modalités de recrutement des candidats :

À l'issue de la 2^{ème} phase, le candidat retenu recevra un courrier d'admission, accompagné de la liste des pièces administratives à fournir pour l'établissement du contrat PrAB (cf. Modalités d'inscription).

Le candidat retenu est recruté sur un emploi du niveau de la catégorie B par un contrat d'une durée d'un an.

V. LA PREPARATION AUX CONCOURS DE CATEGORIE B

L'agent a l'obligation de suivre, pendant la durée de son contrat, une préparation au concours suivant : technicien supérieur principal du développement durable (TSPDD : titulaire bac +2).

La formation a lieu à l'École Nationale des Techniciens de l'Équipement de Valenciennes au sein de la classe préparatoire intégrée. **Les frais de déplacement (trajets, repas et hébergement) seront pris en charge par le service.**

Elle se déroulera d'Octobre 2021 à Février 2022, Elle comprend la préparation des épreuves d'admissibilité (3 périodes de 2 semaines à l'ENTE) complétées par des périodes de formation à distance et 4 jours à l'ENTE pour la préparation de l'oral d'admission.

Pour tout savoir : <http://www.ente.developpement-durable.gouv.fr> (onglet formation)

TEXTES DE RÉFÉRENCE

- [article 167 de la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté.](#)
- [décret n° 2017-1471 du 12 octobre 2017 instituant à titre expérimental un dispositif d'accompagnement des agents publics recrutés sur contrat à durée déterminée et suivant en alternance une préparation au concours de catégorie A ou B de la fonction publique de l'État.](#)
- [circulaire du 17 mai 2018 relative à la mise en œuvre du dispositif expérimental d'accompagnement des agents publics recrutés sur contrat à durée déterminée et suivant en alternance une préparation au concours de catégorie A ou B de la fonction publique de l'État, dénommé « PrAB.](#)

Ces textes sont disponibles sur le [portail de la fonction publique](#).